

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 196-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.898

Déposée le: 14.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Révision de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Le Conseil-exécutif est chargé de biffer l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS).

Développement :

L'article 5 LFBNS prévoit que seule la moitié du bénéfice distribué au canton est inscrite au budget et au plan intégré mission-financement (PIMF). D'après le PIMF 2018-2020, les perspectives financières du canton se sont assombries et il nous faut donc à tout prix améliorer durablement les chiffres de la planification financière. C'est la raison pour laquelle il faudrait pouvoir inscrire au budget l'intégralité du bénéfice de la BNS distribué au canton.

Motivation de l'urgence : la révision législative doit être menée rapidement pour pouvoir s'appliquer dès le budget 2018.

Destinataire

- Grand Conseil